Avis officiel

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **49 (1920)**

Heft 19

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Finances, donnent l'espoir certain que la sagesse et l'esprit d'équité de notre haute Autorité législative feront droit à cette légitime revendication.

N.-B. — La décision prise par le Grand Conseil, le 20 novembre, fait droit partiellement à la pétition dont il s'agit.

Avis officiel

La Direction de l'Instruction publique attire l'attention des membres du corps enseignant sur ce qui suit :

La Croix-Rouge suisse a l'intention d'organiser, au profit de l'œuvre, une vente de cartes qui aurait lieu en janvier 1921 et une collecte nationale prévue pour février. Elle publie à cet effet un appel au peuple suisse, destiné à renseigner sur les buts de cette institution nationale de bienfaisance. D'entente avec notre Direction, cet appel sera envoyé prochainement au corps enseignant primaire et secondaire : les maîtres pourront ainsi donner à leurs élèves une leçon sur ce sujet intéressant et exciter leurs sentiments de charité.

Nous invitons le personnel enseignant à correspondre pleinement au désir du comité de la Croix-Rouge suisse et à se conformer aux instructions des sections cantonales concernant soit la vente des cartes, soit la collecte nationale.

Fribourg, le 19 novembre 1920.

Le conseiller d'Etat, directeur,
GEORGES PYTHON.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Le Conseil d'Administration de la Banque de l'Etat de Fribourg a décidé d'émettre, jusqu'à nouvel avis, des obligations aux taux de :

5 1/2 %	pour le	terme	de 1 à 5	ans,
5 3/4 %	»	»	» de 6 à 7	»
6 %	»	»	» de 8 à 10	ans.

La Banque de l'Etat s'impose un lourd sacrifice en bonifiant un intérêt si avantageux, mais elle veut ainsi donner satisfaction à ses déposants et permettre au public d'effectuer le placement de ses disponibilités à des conditions rémunératrices en lui offrant, en même temps, un maximum de sécurité puisqu'elle est le seul établissement financier du canton de Fribourg qui possède la garantie de l'Etat. Il y a lieu de relever, en outre, que les conséquences de cette décision ne se répercuteront par sur les conditions des prêts par cédules hypothécaires qui n'ont pas été augmentées.